



## Pose boitier GPS Tracker

-----  
Par Jean Raoul

Bonjour à tous.

Je suis actuellement salarié dans une entreprise de transport routier .

A ma reprise de poste en début de semaine , je me suis rendu compte que le boitier chronotachygraphe avait été été manipulé pendant mes congés.

J'en ai demandé la raison au responsable d'exploitation qui m'a évoqué une réinitialisation du boitier.

Doutant de cette version je me suis retourné vers un collègue du parc atelier qui m'a bien confirmé que le boitier avait été retiré mais pas pour une manipulation sur ce dernier mais pour brancher un boitier gps de géolocalisation et ce pour l'ensemble des camion .

Mon employeur est il dans ces droits d'effectuer cette opération sans en informer ses employés ?

Merci pour vos retours

-----  
Par Dodgers02

Bonjour,

La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) est très claire sur le sujet.

Cela est totalement légal et l'employeur n'a pas besoin de votre avis.

Toutefois, il est obligatoire de prévenir les salariés que leur véhicule possède un traceur GPS, quel qu'il soit à l'oral et à l'écrit. Cela se fait normalement dans le cadre par exemple d'une consultation du CSSCT puis d'une information.

Pour finir, vous devez pouvoir bénéficier d'un droit d'accès et de rectification de vos données.

Très cordialement